

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR 117

Page 1 sur 8

Date d'impression: 02.09.2019

Version 2.0 FR

Date de révision: 20.08.2019

***1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Identificateur de produit

Nom du produit

PRIMULA – KOR 117

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mélange destinée à une utilisation industrielle:

Les inhibiteurs de corrosion

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

fournisseur / fabricant

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@industry.com

<http://www.industry.com>

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

***2. Identification des dangers**

Classification du mélange

Règlement (CE) N° 1272/2008 (UE-GHS)

Non classes comme dangereux

Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogramme

élimine

Mention

élimine

Indications de danger

élimine

Consignes de sécurité

élimine

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR 117

Page 2 sur 8

Date d'impression: 02.09.2019

Version 2.0 FR

Date de révision: 20.08.2019

PBT: Les critères ne sont pas satisfaits
vPvB: Les critères ne sont pas satisfaits

*3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique, description

Le mélange contient des huiles minérales raffinées, sulfonates

Ingrédients dangereux

Désignation	N° CAS	Concentration	Classification*
Mélange d'hydrocarbures, C12 - C16, n-alcanes, isoalcanes, Cycloalcanes, <2% d'aromatiques		< 10 %	Asp. Tox. 1, H304 EUH066
Calcium bis (di C8-C10, branched, C9 rich, alkyl- naphthalene sulphonate)	1474044-79-5	3 – 5 %	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit.2, H319
Oléoylsarcosine	110-25-8	< 1 %	Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)

* Le texte des indications de danger mentionnées (phrases-H) figure au chapitre 16.

*4. Premiers secours

Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après le contact avec la peau

Laver les zones touchées avec du savon et de l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincez les yeux avec de l'eau en laissant les paupières suffisamment ouvertes, puis consultez immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et boire abondamment d'eau par après.

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR 117

Page 3 sur 8

Date d'impression: 02.09.2019

Version 2.0 FR

Date de révision: 20.08.2019

Appeler immédiatement le service médical.
Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune autre information pertinente disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune autre information pertinente disponible.

***5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Moyens d'extinction
Moyens d'extinction approprié
Mousse, CO₂, produits d'extinction à poudre sèche, brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau plein

Danger particuliers résultant de l'exposition à la substance/produit en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits
CO_x, SO_x

Conseils aux pompiers
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre aux pompiers
En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

***6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter tout contact du produit avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection personnel.
Attention : Risque de dérapage en cas de déversement du produit.

Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre. En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Absorber le liquide avec un liant d'huile ou un liant universel et l'éliminer conformément aux prescriptions valables en la matière.

***7. Manipulation et stockage**

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR 117

Page 4 sur 8

Date d'impression: 02.09.2019

Version 2.0 FR

Date de révision: 20.08.2019

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter un contact sans défense avec la peau. Si nécessaire, utiliser des gants (p.ex. caoutchouc nitrile). Si possible, éviter la formation de vapeurs et d'aérosols. Veiller à une aération suffisante, si nécessaire par des aspirations locales.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage
Stocker à l'abri du gel et de la chaleur. Stocker dans des récipients fermés.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

Conseils concernant le stockage avec d'autres produits

Catégorie d'entreposage 10 – 13 (autres inflammables et non inflammables matériaux, TRGS 510, Allemagne)
(TRGS : (Technische Regel für Gefahrstoffe) Règles techniques concernant les substances dangereuses)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange destinée à une utilisation industrielle
Les inhibiteurs de corrosion

***8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle et/ou valeurs limites biologiques

Limites d'exposition professionnelle (AGW)

Allemagne

N° CAS	Composant	Valeur AGW	limite pointe	Remarque*
110-25-8	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine (oleylsarcosine)	0,05 mg/m ³ E	2(II)	TRGS 900, DFG

***Observations tirées des TRGS 900**

E: fraction respirable
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert (Valeur limite de protection du travail)
DFG: Deutsche Forschungsgemeinschaft (Centre de recherche allemand)
TRGS: Technische Regel für Gefahrstoffe (Règles techniques concernant les substances dangereuses)

Contrôle de l'exposition au poste de travail

Mesures de protection et d'hygiène

Laver les mains avant les pauses et les repas. Tenir le produit à l'écart des denrées alimentaires et

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR 117

Page 5 sur 8

Date d'impression: 02.09.2019

Version 2.0 FR

Date de révision: 20.08.2019

boissons. Ne pas emporter de chiffons imbibés de produit dans les vêtements. Respecter le plan de protection pour la peau se rapportant au poste de travail.

Equipement de protection personnel
Protection respiratoire
Pas nécessaire en cas d'aération suffisante.

Protection des mains
Gants de protection en matériau approprié (p.ex. caoutchouc nitrile, temps de perméation > 480 mn) testés selon EN 374.
Utiliser une crème de protection pour la peau insoluble dans l'huile si le port de gants n'est pas permis. Respecter le plan de protection pour la peau.

Protection des yeux
Porter des lunettes à protection latérale.

Protection de la peau
Vêtements de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Cf. les indications continues au point 6

***9. Propriétés physiques et chimiques**

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

forme		liquide	
couleur		brun	
odeur		typique	
pH	(g/l d'eau , 20°C)	non applicable	
Point/intervalle de fusion		non défini	°C
Point/intervalle d'ébullition		non défini	°C
Point d'éclair		150	°C
Inflammabilité		non défini	°C
Pression de vapeur	(20°C)	< 0,01	hPa
Densité	(20°C)	860	kg/m ³
Hydrosolubilité	(20°C)	pratiquement insoluble	
Coefficient de partage			

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR 117

Page 6 sur 8

Date d'impression: 02.09.2019

Version 2.0 FR

Date de révision: 20.08.2019

n-octanol/eau (log P _{ow})	non défini		
Viscosité, cinématique (40°C)	23	mm ² /s	

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Stable en cas d'application des conditions d'utilisation courantes pour une manipulation du produit conforme à sa destination. Respecter les consignes de stockage.

Matières à éviter

Oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: CO_x, SO_x

***11. Informations toxicologiques**

Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

corrosion/irritation - cutanée/oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR 117

Page 7 sur 8

Date d'impression: 02.09.2019

Version 2.0 FR

Date de révision: 20.08.2019

danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***12. Informations écologiques**

Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Persistence et dégradabilité

aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Les critères ne sont pas satisfaits

vPvB: Les critères ne sont pas satisfaits

Autres effets néfastes

Le produit est une substance critique pour l'eau – ne pas faire entrer dans la terre, la canalisation ou les eaux de surface.

De plus renseignements

Le produit ne contient pas d'halogène à liaison organique. Il ne contribue pas à la valeur AOX.

***13. Considérations relatives à l'élimination**

Méthodes de traitement des déchets

produit

Remettre le produit à une entreprise d'élimination de déchets agréée en observant les prescriptions administratives applicables en la matière.

Code des déchets UE

L'attribution du code de déchets doit être effectué en fonction des spécificités de la branche ou des processus.

Emballage contaminé

Vider complètement le récipient. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les fûts et containers sont reconditionnables. Nettoyage par une entreprise de recyclage.

14. Informations relatives au transport

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR 117

Page 8 sur 8

Date d'impression: 02.09.2019

Version 2.0 FR

Date de révision: 20.08.2019

Substance non dangereuse conformément à ADR, RID, IMDG, ADNR, ICAO/IATA

***15. Informations relatives à la réglementation**

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législations nationales (Allemagne)

Classe de pollution des eaux

WGK 2 (dangereux pour l'eau, classification selon AwSV)

***16. Autres informations**

Texte de toute phrase-H visée aux points 3

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocivo en caso de inhalación.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Méthodes utilisées conformément à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 pour évaluer les informations à des fins de classification:

Dangers physiques: évaluation des données d'essai (point d'éclair)

Dangers pour la santé et l'environnement: méthode de calcul

Service de modification

Les chapitres modifiés sont marqués *.

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances à ce jour. Elles sont destinées à décrire nos produits en ce qui concerne les exigences en matière de sécurité et ne signifient donc pas une garantie de propriétés définies.